



FILTISAC S.A.

Rapport Annuel | 2008







# S O M M A I R E

|                                                                                                                 |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Le Mot du Président                                                                                             | 4  |
| L'Institution IPS (WA)                                                                                          | 5  |
| La Société FILTISAC                                                                                             | 7  |
| La Direction de FILTISAC                                                                                        | 8  |
| Evolution du Titre FILTISAC                                                                                     | 9  |
| Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Mixte du 23 Juin 2009                                                     | 10 |
| Rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Ordinaire sur les Comptes Clos au 31 décembre 2008                    | 11 |
| Rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Ordinaire sur les Comptes Consolidés Clos au 31 décembre 2008         | 14 |
| Rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Réunie à Titre Extraordinaire                                         | 17 |
| Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Annuels Exercice Clos au 31 décembre 2008 | 19 |
| Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Réglementées Exercice Clos au 31 décembre 2008 | 20 |
| Comparaison des Comptes de Résultats Sociaux                                                                    | 23 |
| Comparaison des Bilans Sociaux                                                                                  | 24 |
| Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés.                                        | 25 |
| Comparaison des Comptes de Résultats Consolidés                                                                 | 26 |
| Comparaison des Bilans Consolidés                                                                               | 27 |
| Projet du Texte des Résolutions Soumises à l'Approbation de l'Assemblée Générale Mixte                          | 28 |





## Le mot du Président

**D**urant l'année 2008, l'environnement international pour ce qui concerne votre entreprise a été caractérisé par la hausse du prix du baril et celle consécutive du coût de nos matières premières ainsi que par la hausse du taux de fret et des autres facteurs tels que l'électricité.

Prix du jute :

2007 : 529 usd/T 2008 : 561 usd/T soit + 6%

Prix du pétrole :

2007 : 80 usd/Baril 2008 : 97 usd/Baril soit +18%

La crise financière intervenue durant le dernier trimestre a quant à elle entraîné un effondrement du cours des matières premières et fragilisé nos principaux clients. La reprise attendue de la production cotonnière en Afrique de l'Ouest et du Centre ne s'est pas matérialisée et le démarrage tardif de la campagne cacao a pénalisé nos résultats du dernier trimestre.

De par l'abnégation de son personnel et suite à des décisions stratégiques judicieuses de la Direction Générale, votre société a pu sauvegarder ses acquis en dégageant un résultat positif, nous permettant ainsi de vous proposer un dividende brut de FCFA 354,53 du même niveau que l'an dernier.

Pour l'avenir, le programme en cours de réduction des coûts par une optimisation continue des process, associé à l'innovation-produit permettront à FILTISAC d'assurer son développement à long terme dans un monde ouvert à la concurrence internationale.

Votre société a pu  
sauvegarder ses  
acquis en dégageant  
un résultat positif

**Yves Roland**  
Président du Conseil d'Administration



## L'Institution IPS (WA)

Industrial Promotion Services (West Africa), IPS (WA) est une Institution de promotion industrielle au service du développement, créée en 1965 par le Fonds Aga Khan pour le Développement Economique (AKFED), son actionnaire majoritaire, avec l'aide du gouvernement ivoirien.

IPS (WA) vise à encourager et à développer l'entreprise privée, afin de créer de la valeur destinée à être réinvestie dans ses pays d'implantation, après une juste rémunération des actionnaires, soit dans l'amélioration des outils existants, soit dans des projets porteurs de développement, ayant un impact sur l'amélioration du niveau de vie des populations, notamment depuis ces cinq dernières années, dans des projets d'infrastructures.







Cette Institution regroupe aujourd'hui en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal, des activités dans 3 grands secteurs et emploie environ 4500 personnes :

#### • EMBALLAGE

*FILTISAC, GROUPE FIBAKO IVOIREMBAL, SISEP, EMBALMALI, FASOPLAST, COFISAC, et FUMOA*

#### • AGRO-INDUSTRIE

*IVOIRE COTON, M'BENGUE COTON, FASO COTON et SN SOSUCO*

#### • INFRASTRUCTURES

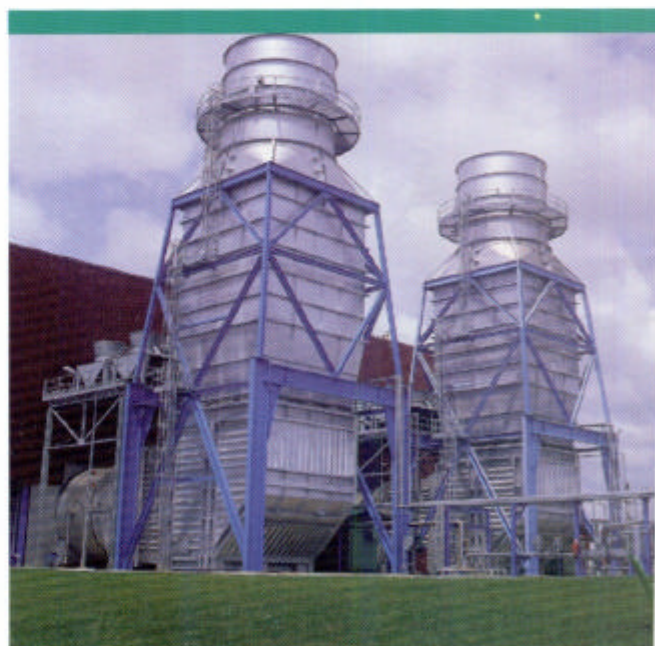
*AZITO ENERGIE, EDM, AIR BURKINA et AIR MALI,*

ainsi que dans les PME avec CHIMTEC.

Créé en 1965, FILTISAC, le premier projet d'IPS (WA), est une unité de fabrication de sacs en fibres naturelles, le jute, destiné à l'emballage du cacao, café et cajou.

En 1988, FILTISAC a diversifié ses activités en créant une unité de fabrication d'emballages en fibres synthétiques. Durant les années quatre-vingt-dix, elle a créé des filiales dans l'UEMOA (COFISAC au Sénégal, FASOPLAST au Burkina Faso et EMBALMALI au Mali).

FILTISAC est l'un des fleurons de l'économie ivoirienne grâce à sa politique sociale, doublée d'une qualité de service s'appuyant sur la compétence de ses hommes.







## La Société FILTISAC

### VISION

Leader en Afrique francophone, FILTISAC garantit à ses clients des solutions adaptées à leurs besoins et assure à tous une rentabilité durable par sa politique d'innovation et un outil de production performant.

### GOVERNANCE FILTISAC

FILTISAC s'engage à conduire son activité de manière responsable, et à rester attentive à l'impact de ses opérations sur les personnes et sur l'environnement. Les objectifs financiers sont inscrits dans une perspective de croissance durable, consolidant ainsi FILTISAC et ses partenaires dans des relations commerciales basées sur la confiance et la transparence.

L'adoption d'un Code d'Éthique à la fin de l'année 2004 octroie à nos collaborateurs un cadre qui leur permet de résoudre les questions d'éthique auxquelles ils pourraient être confrontés dans leurs activités quotidiennes, et d'opérer dans le respect mutuel de chacun.

### UNE POLITIQUE SOUTENUE D'INVESTISSEMENT

En 2008, FILTISAC a poursuivi le programme de modernisation de son outil industriel, et finalisé le processus

de restructuration de sa filiale SISEP, par la construction d'un entrepôt destiné à héberger l'activité « corps creux ». Le montant investi s'élève à 2,4 milliards de FCFA.

### UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DU PERSONNEL

FILTISAC reste très vigilante quant au respect des règles d'hygiène et de sécurité ainsi qu'aux conditions de travail de l'ensemble de son personnel, et de ses sous-traitants ou intervenants. Le développement des compétences personnelles et professionnelles de nos collaborateurs est encouragé par le maintien d'un niveau élevé des dépenses de formation.

### INNOVATION ET ENGAGEMENT POUR LA QUALITE

La politique de management de la qualité se poursuit par un engagement à la certification ISO 9001 version 2008. Notre politique Qualité et d'Innovation, revue annuellement pour assurer sa parfaite adéquation avec la satisfaction de nos clients, s'articule autour de trois axes principaux :

- Anticiper les attentes de nos clients et partenaires ;
- Maîtriser nos prestations ;
- Accroître notre réactivité.





## La Direction de FILTISAC

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

| Administrateurs      | Représentants   | AG de nomination | Durée de mandat | Fin de mandat |
|----------------------|-----------------|------------------|-----------------|---------------|
| M. ROLAND Yves       | PCA             | 22 juin 2007     | 2 ans           | 2009          |
| M. GODDE Christian   |                 | 22 juin 2007     | 2 ans           | 2009          |
| Mme DOUCOURE Aïssata |                 | 22 juin 2007     | 2 ans           | 2009          |
| M. RAJAN Mahmoud     |                 | 22 juin 2007     | 2 ans           | 2009          |
| M. THOMAS Daniel     |                 | 22 juin 2007     | 2 ans           | 2009          |
| AKFED                | M. Lutfi KASSAM | 22 juin 2007     | 2 ans           | 2009          |
| IPS (WA)             |                 | 22 juin 2007     | 2 ans           | 2009          |
| AKA INVESTMENT TRUST | M. Aziz KASSAM  | 22 juin 2007     | 2 ans           | 2009          |

### COMITE DE DIRECTION

|                    |                                   |
|--------------------|-----------------------------------|
| Mahamadou SYLLA    | Directeur Général*                |
| Marie Claude ESMEL | Directeur Financier               |
| Karim FAZELA       | Directeur Commercial              |
| Marc MONTEIL       | Directeur Industriel              |
| Siaka DIALLO       | Directeur Administratif           |
| Eléonore DOUMBIA   | Directeur des Ressources Humaines |

\*M. Désiré GABALA a été nommé Directeur Général par le Conseil d'Administration en date du 28 avril 2009.

### COMITE D'AUDIT

Aziz KASSAM  
Daniel THOMAS

### COMMISSAIRES AUX COMPTES

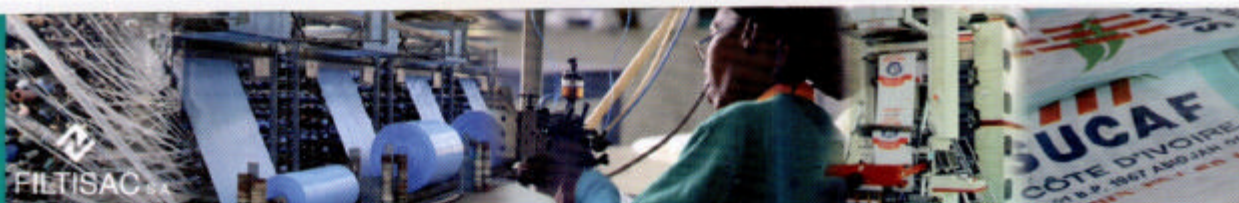
#### Cabinet ERNST & YOUNG

5 Avenue Marchand  
01 B. P. 2715 Abidjan 01  
(Plateau - Côte d'Ivoire)  
Tél : (225) 20 21 11 15  
Représenté par Mme Caroline ZAMOJCLOWNA-ORIO

#### Cabinet DELOITTE

Immeuble Alpha 2000 – 14ème étage Plateau  
01 B. P. 224 Abidjan 01  
Tél : (225) 20 25 02 50  
Représenté par M. Marc WABI





## Evolution du Titre FILTISAC

- Nombre total de titres :  
3 525 935
- Nombre de titres dans le public :  
857 418 (24,3%)
- Valeur au 31 décembre 2008 :  
6 695 FCFA
- Capitalisation boursière au 31 décembre 2008 :  
26 606 134 825 FCFA
- Taux de rendement 2008 :  
4,95%
- Dividende net par action 2008 :  
331,7 FCFA

Sur l'année 2008, le cours moyen du titre s'est établi à 8 344 FCFA avec un plus haut à 9 950 FCFA, et un plus bas à 4 400 FCFA.

Coté à 9 950 FCFA en janvier 2008, le titre FILTISAC s'est replié tout au long de l'année 2008, pour clôturer au 31 décembre 2008 à 6 695 FCFA. Cette baisse découle du réajustement du marché suite aux fortes hausses enregistrées en 2007, et de la crise financière mondiale.

La capitalisation boursière sur la base du cours au 31 décembre 2008 ressort à 26 606 134 825 FCFA.

FILTISAC propose de distribuer un dividende brut égal à celui de l'année précédente.







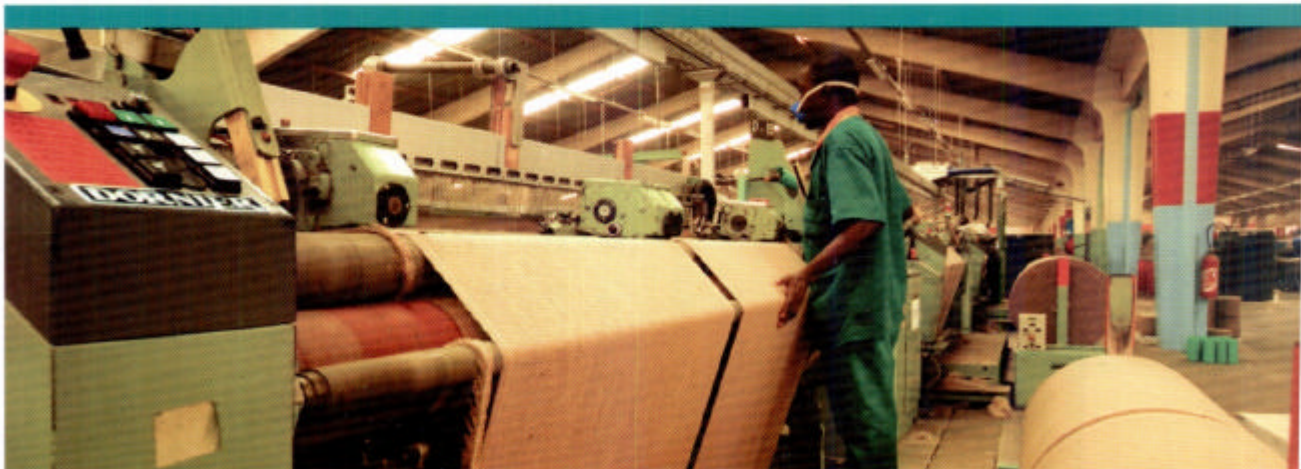
## Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2009

### A TITRE ORDINAIRE

- 1) Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur sa gestion et sur les opérations de la société pendant l'exercice 2008, ainsi que du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.
- 2) Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de cet exercice.
- 3) Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.
- 4) Approbation desdites conventions, ainsi que des comptes, du bilan et des opérations de l'exercice 2008.
- 5) Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes.
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2008.
- 7) Renouvellement des mandats d'administrateurs et nomination d'un nouvel administrateur.
- 8) Fixation de l'indemnité de fonction allouée au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2008.

### A TITRE EXTRAORDINAIRE

- 9) Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur l'opération de fusion avec SISEP.
- 10) Présentation du rapport du Commissaire aux Apports sur l'évaluation des apports.
- 11) Approbation de la fusion absorption de la société SISEP par la société FILTISAC S.A. ; approbation des apports et de leur évaluation.
- 12) Constatation et affectation du mali de fusion.
- 13) Constatation de la réalisation de la fusion et de la dissolution sans liquidation de la société SISEP.
- 14) Délégation de pouvoirs au Directeur Général pour la réalisation définitive des opérations de fusion.
- 15) Pouvoirs en vue des formalités de publicité.







## Rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Ordinaire sur les Comptes Clos au 31 décembre 2008

**M**esdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni ce jour en Assemblée Générale Ordinaire, pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice écoulé, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

En conformité avec l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit Comptable, nous allons également soumettre à votre approbation les comptes consolidés de la société au 31 décembre 2008.

De plus, après lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, nous vous demanderons de statuer sur les résolutions dont le texte a été mis à votre disposition.

Tous les comptes sociaux, comptes consolidés, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant ont été aussi mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

### L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

L'exercice 2008 se caractérise par une activité soutenue dans le secteur cacao durant le premier trimestre, contrairement aux années précédentes caractérisées par un arrêt brutal de la campagne dès les premiers jours de l'année. La campagne café s'est révélée désastreuse sur la période du fait des mauvaises conditions climatiques sur toute l'étendue du territoire national.

Au niveau de l'approvisionnement en matière première Jute, l'indisponibilité de bateaux

vraquiers à des prix compétitifs a entraîné des expéditions par containers, avec des délais de transit extrêmement longs (3 à 4 mois).

En juillet 2008, en vue de faire face à la hausse du prix des matières premières, du carburant et de l'électricité, des hausses de 5 à 20% ont été appliquées sur les tarifs des sacs en jute.

Au dernier trimestre 2008, la situation qui a prévalu dans les structures de gestion de la filière et l'absence de fèves sur le marché ont occasionné un retard important dans le démarrage de la campagne cacao 2008-2009 et le report de ventes de sacs au premier trimestre 2009.

Compte tenu de l'environnement fortement troublé dans lequel FILTISAC a évolué cette année, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 20 725 millions de FCFA et enregistré un bénéfice avant impôt de 1 221 millions de FCFA.





## L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au Département Jute :

Le chiffre d'affaires de l'exercice fiscal s'élève à 9 903 millions de francs, en baisse de 9% par rapport à l'année 2007. Ce recul porte essentiellement sur les filières cacao (-35%) et café (-70%) suite au démarrage tardif de la campagne 2008-2009 ; et la sacherie bord champs OPA (-15%).

Par rapport à l'année précédente, la production est en hausse de 12% dans ce département avec 16,8 millions de sacs.

Au Département Synthétique :

Le chiffre d'affaires de 10 822 millions de francs est en baisse de 6% par rapport à l'exercice précédent, avec :

- une progression significative de 24% dans la filière « coton » ;

- un repli de 20% du chiffre d'affaires réalisé dans la filière agro-industrie, dont les activités ont été fortement affectées par la mise en place de mesures protectionnistes au Nigéria et au Cameroun.

La production du département Synthétique pour l'année s'élève à 6 200 tonnes, pour une capacité de 9 000 tonnes contre 5 900 tonnes l'année précédente.

## LA SITUATION FINANCIERE

Le bilan et les comptes que nous soumettons à votre approbation font apparaître un bénéfice de 1 205 816 226 FCFA après dotations aux amortissements et provisions de 2 687 935 751 FCFA, et prélèvements des impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC) de 15 000 000 FCFA.

## AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil d'Administration propose de distribuer un dividende brut de un milliard deux cent cinquante millions cinquante et un mille soixante quatre FCFA.

|                                          | (FCFA)         |
|------------------------------------------|----------------|
| Bénéfice net de l'exercice               | 1 205 816 226  |
| Dotation à la réserve légale             |                |
| Dividendes bruts                         | -1 250 051 064 |
| Report à nouveau<br>exercices antérieurs | 15 773 317 970 |
| Report à nouveau<br>après affectation    | 15 729 083 132 |





Si vous approuvez cette affectation, il vous sera versé un dividende avant impôt IRVM de 354,53 FCFA par action (soit 14,2 % du nominal) qui sera mis en paiement dès le 16 juillet 2009 auprès de la BICICI. Le dividende net par action s'établira à 331,7 FCFA après déduction de l'IRVM au taux de 6,45%.

|      | Dividendes bruts<br>(millions de CFA) | Taux de distribution<br>(%) |
|------|---------------------------------------|-----------------------------|
| 2008 | 1 250*                                | 104                         |
| 2007 | 1 250                                 | 147                         |
| 2006 | 1 250                                 | 117                         |
| 2005 | 1 008                                 | NA                          |
| 2004 | 2 513                                 | 63,11                       |
| 2003 | 4 344                                 | 86,17                       |
| 2002 | 4 330                                 | 76,60                       |
| 2001 | 2 699                                 | 65,96                       |

\* Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009.

## PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2009

Sur la base de la situation socio-économique qui prévaut en Côte d'Ivoire et dans la zone UEMOA, et sachant que nous resterons tributaires de l'environnement morose qui prévaut dans le secteur « Coton », la prospection de nouveaux marchés sous régionaux (Nigéria, Guinée) permettra un regain d'activité et devrait se concrétiser par un chiffre d'affaires et un résultat conformes aux prévisions.

Au terme de ce compte rendu de l'activité et des perspectives de votre société, nous souhaitons en votre nom, adresser tous nos remerciements et sincères félicitations à l'ensemble du personnel pour son attachement, sa disponibilité et son dévouement durant cette période difficile.





## Rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Ordinaire sur les Comptes Consolidés Clos au 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable, notre société publie les comptes consolidés.

Ces comptes sont présentés en annexe.

FILTISAC détient des participations au sein des unités figurant dans le tableau en page suivante.

L'intégration globale permet de présenter l'ensemble des actifs et passifs des sociétés intégrées, après élimination des opérations et résultats internes au Groupe.

La situation nette ainsi que les résultats de chaque société consolidée sont ventilés entre la part du Groupe et celle des minoritaires.

L'intégration par mise en équivalence consiste à remplacer, dans le bilan consolidé, la valeur comptable des titres par la quote-part de la situation nette et du résultat de l'exercice.

Les sociétés détenues indirectement ont également été intégrées soit par intégration globale, soit par mise en équivalence.

Pour cette consolidation, les retraitements appliqués ont été :

- élimination des dividendes intra-groupe,
- élimination des plus values intra-groupe,
- élimination des marges internes sur stocks
- retraitement des impôts différés
- amortissement des frais d'établissement à 100%,
- amortissement des fonds de commerce sur 2,5 ans.

Les opérations internes ont été éliminées.





| Dénomination               | Pays          | Pourcentage (%) d'intérêt | Mode de consolidation |
|----------------------------|---------------|---------------------------|-----------------------|
| <b>Pôle Emballage</b>      |               |                           |                       |
| • GFI                      | Côte d'Ivoire | 99,99                     | Intégration globale   |
| • CHIMTEC                  | Côte d'Ivoire | 99,99                     | Intégration globale   |
| • SISEP                    | Côte d'Ivoire | 96,03                     | Intégration globale   |
| • EMBALMALI                | Mali          | 52,99                     | Intégration globale   |
| • EMBALFASO                | Burkina Faso  | 64,30                     | Intégration globale   |
| • FASOPLAST                | Burkina Faso  | 33,49                     | Intégration globale   |
| • COFISAC                  | Sénégal       | 99,99                     | Intégration globale   |
| • FUMOA                    | Sénégal       | 69,98                     | Intégration globale   |
| • CHIMTEC CAMEROUN         | Cameroon      | 99,99                     | Intégration globale   |
| <b>Pôle Agro-industrie</b> |               |                           |                       |
| • IVOIRE COTON             | Côte d'Ivoire | 42,44                     | Intégration globale   |
| • FASO COTON               | Burkina Faso  | 13,54                     | Mise en équivalence   |
| • M'BENGUE COTON           | Côte d'Ivoire | 42,36                     | Intégration globale   |

#### **GROUPE FIBAKO IVOIREMBAL (GFI)**

Domaines d'activité :

Fabrication et commercialisation de sacs, toiles, fils, ficelles et cordages, en jute et polypropylène

Chiffre d'affaires : 1 466 035 309 FCFA

Résultat net : + 110 718 214 FCFA

Effectif : 109

Date de prise de participation : 1993

Actionnariat : 99,99 % FILTISAC S.A.

#### **CHIMTEC**

Domaines d'activité : Négoce de produits chimiques industriels

Chiffre d'affaires : 5 664 540 277 FCFA

Résultat net : +111 136 387 FCFA

Effectif : 69

Date de prise de participation : 2006

Actionnariat : 99,99 % FILTISAC S.A.

#### **EMBALMALI**

Domaines d'activité :

Fabrication et commercialisation de toiles et sacs d'emballages en produits synthétiques

Chiffre d'affaires : 3 857 477 437 FCFA

Résultat net : + 90 348 832 FCFA

Effectif : 173

Date de création : 1997

Actionnariat : 52,99 % FILTISAC S.A.

#### **EMBALFASO**

Domaines d'activité : Holding

Holding de la société FASOPLAST

Résultat net : - 3 632 508 FCFA

Date de création : 1997

Actionnariat : 64,30 % FILTISAC S.A.





### FASOPLAST

Domaines d'activité :  
Fabrication et commercialisation de toiles et sacs d'emballages en produits synthétiques et Packaging  
Chiffre d'affaires : 4 390 257 969 FCFA  
Résultat net : - 556 991 417 FCFA  
Effectif : 187  
Date de privatisation : 1997  
Actionnariat : 33,49 % FILTISAC S.A.

### COFISAC

Domaines d'activité :  
Fabrication et commercialisation de toiles et sacs d'emballages en produits synthétiques  
Chiffre d'affaires : 3 024 446 710 FCFA  
Résultat net : +12 365 720 FCFA  
Effectif : 114  
Date de création : 1995  
Actionnariat : 99,99 % FILTISAC S.A.

### SISEP

Domaines d'activité :  
Fabrication et commercialisation de contenants en plastique  
Chiffre d'affaires : 7 315 937 315 FCFA  
Résultat net : + 71 335 392 FCFA  
Effectif : 172  
Date de prise de participation : 1995  
Actionnariat : 96,03 % FILTISAC S.A.

### FUMOA

Domaines d'activité :  
Fabrication et commercialisation de fûts métalliques et emballages plastiques  
Chiffre d'affaires : 5 597 413 450 FCFA  
Résultat net : + 158 052 851 FCFA  
Effectif : 106  
Date de prise de participation : 2003  
Actionnariat : 69,98 % FILTISAC S.A.

### IVOIRE COTON

Domaines d'activité : Agro industrie  
Egrenage de Coton Graine, Commercialisation de Fibres  
Chiffre d'affaires : 23 779 106 901 FCFA  
Résultat net : - 480 483 439 FCFA  
Effectif : 489  
Date de création : 1998  
Actionnariat : 42,44 % FILTISAC S.A.

### FASO COTON

Domaines d'activité : Agro industrie  
Egrenage de Coton Graine, Commercialisation de Fibres  
Chiffre d'affaires : 7 939 642 213 FCFA  
Résultat net : -794 657 453 FCFA  
Date de création : 2004  
Actionnariat : 13,54 % FILTISAC S.A.

### M'BENGUE COTON

Domaines d'activité : Agro industrie  
Egrenage de Coton Graine, Commercialisation de Fibres  
Chiffre d'affaires : 938 134 724 FCFA  
Résultat net : -267 944 988 FCFA  
Date de prise de participation : 2008  
Actionnariat : 42,36 % FILTISAC S.A.

### SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Le résultat net consolidé s'élève à - 1 124 millions de francs CFA pour un chiffre d'affaires de 74 299 millions de francs CFA. Les fonds propres consolidés atteignent 56 971 millions de francs CFA.





## Rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Réunie à Titre Extraordinaire

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Extraordinaire afin de vous soumettre le projet de fusion par absorption de la société SISEP par la société FILTISAC.

Il est envisagé de mettre en œuvre, une opération de fusion par absorption de la société SISEP (ci-dessous désignée la « société absorbée ») par la société FILTISAC (ci-dessous désignée la « société absorbante »), selon les modalités ci-dessous mentionnées et plus amplement décrites dans le projet de traité de fusion.

### OPTION POUR LE REGIME DE FUSION SIMPLIFIEE

Dans le cadre de la fusion, il a été retenu le régime des fusions simplifiées car SISEP était initialement une filiale détenue par FILTISAC à hauteur de 96,03% de son capital social.

La fusion simplifiée est régie par les dispositions de l'article 676 de l'Acte Uniforme OHADA portant droit des sociétés commerciales et du G.I.E.

En application des dispositions dudit article, lorsque l'intégralité des actions de la société absorbée est détenue par la société absorbante pendant la période qui court depuis le dépôt au greffe du projet de traité de fusion jusqu'à la réalisation définitive de la fusion (à savoir l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'absorbante), l'opération de fusion-absorption est soumise à un régime simplifié car les étapes ci-après mentionnées n'ont pas lieu :

- Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société absorbée qui approuve l'opération de fusion-absorption ;
- Emission dans les sociétés absorbante et absorbée, des rapports du Conseil d'Administration

et du Commissaire à la fusion, relatifs aux méthodes de détermination du rapport d'échange des actions ainsi qu'à la pertinence des valeurs d'échange des actions.

En l'espèce, les actions SISEP qui n'appartenaient pas à FILTISAC (soit 828 actions au total) ont fait l'objet d'une cession à l'issue de la réunion du Conseil d'administration de FILTISAC en date du 28 avril 2009, qui a approuvé le projet de fusion. Cette cession d'actions confère à FILTISAC, la qualité d'actionnaire unique de SISEP depuis le dépôt au greffe du projet de traité de fusion, étant observé que FILTISAC conservera une telle qualité jusqu'à la réalisation définitive de l'opération de fusion.

Ainsi, l'opération de fusion peut valablement être placée sous le régime de la fusion simplifiée.

### REMUNERATION DE L'APPORT EFFECTUE PAR SISEP DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE FUSION-ABSORPTION ET FISCALITE APPLICABLE A LADITE OPERATION

#### Rémunération de l'apport

Les états financiers de SISEP au 31 décembre 2008 et les projections financières de ladite société établies sur dix années allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2018 ont servi à valoriser l'activité de SISEP selon l'approche intrinsèque basée sur l'actualisation des flux de trésorerie disponibles, soit les Discounted Cash Flow-DCF.

Il résulte de cette évaluation que le montant de l'actif apporté par SISEP dans le cadre de la fusion s'élèverait à 9 271 717 223 FCFA et le montant du passif pris en charge par FILTISAC serait de 7 633 486 367 FCFA. L'actif net apporté par la société SISEP s'élève ainsi au montant de 1 638 230 856 FCFA.





Dans la mesure où la société FILTISAC détient la totalité des 20 865 actions de SISEP depuis le dépôt au greffe du projet de fusion et s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de l'opération, par l'effet de la fusion, FILTISAC deviendrait détentrice de ses propres actions qui seraient émises en échange de celles lui appartenant dans SISEP.

Une telle situation est interdite (sous quelques réserves et notamment la cession de telles actions dans un délai de 2 ans à compter de leur acquisition) par les dispositions des articles 191 et 639 de l'Acte uniforme portant droit des sociétés commerciales et du G.I.E., lesquelles prévoient que l'acquisition par une société de ses propres actions est interdite.

Ainsi, FILTISAC renonce à exercer ses droits à l'attribution de ses propres actions au titre de la fusion. En conséquence, la fusion ne donnera pas lieu à une augmentation du capital social de FILTISAC, lequel restera donc fixé à 8 814 837 500 FCFA.

La fusion aura pour effet, pour la société FILTISAC, l'annulation de sa participation dans la société SISEP inscrite dans ses comptes pour une valeur de 1 757 086 545 FCFA, au jour du dépôt au greffe du projet de fusion.

Par ailleurs, dans la mesure où la valeur retenue de l'actif net apporté par SISEP à l'occasion de l'opération de fusion (soit 1 638 230 856 FCFA) est inférieure à la valeur de la participation détenue par FILTISAC dans SISEP telle qu'elle existe dans les livres de FILTISAC au jour du dépôt au greffe du projet de fusion (soit 1 757 086 545 FCFA), l'opération donnera lieu à un mali de fusion d'un montant de 118 855 689 FCFA.

### **Fiscalité applicable à l'opération de fusion-absorption**

L'apport effectué par SISEP au profit de FILTISAC dans le cadre de l'opération de fusion-absorption, est passible de droits d'enregistrement s'élevant à un montant total de 4 932 693 FCFA tel que plus amplement décrit à l'annexe 1 du projet de traité de fusion.





## Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Annuels Exercice Clos le 31 décembre 2008

**E**n exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 22 juin 2006, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- Le contrôle des états financiers annuels personnels de la société FILTISAC S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

### I. Opinion sur les états financiers annuels personnels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession établies par l'IFAC; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions, conformément dispositions de par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement

économique sur la mission du commissaire aux comptes que les états financiers annuels de FILTISAC, clos le 31 décembre 2008 et établis selon les principes du SYSCOHADA sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession établies par l'IFAC, aux vérifications spécifiques prévues par les articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels personnels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Abidjan, le 08 juin 2009

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE

ERNST & YOUNG

Marc Wabi  
Expert Comptable Diplômé

Caroline Zamojciowna Orio  
Expert Comptable Diplômé



## Rapport Spécial Des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Réglementées Exercice Clos le 31 décembre 2008

**E**n notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application des articles 440 à 442 de l'Acte Uniforme de l'OHADA, relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, nous portons à votre connaissance les conventions suivantes, visées aux articles 438 à 448 de cette loi et qui concernent toute convention intervenue entre la société et ses administrateurs, soit directement ou indirectement, soit par personne ou société interposée.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisé, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1. Conventions conclues au cours de l'exercice

1. Acquisition d'équipements entre la société FILTISAC et la société GROUPE FIBAKO IVOIREMBAL à la date du 31 décembre 2008.

Administrateur et/ou dirigeant concerné : Monsieur Mahamadou SYLLA

Nature et objet : Achat de 12 machines à coudre au Groupe Fibako Ivoirembal, pour un montant total de FCFA 1,5 millions.

2. Acquisition d'équipements par la société FILTISAC à la société SISEP en date du 28 mai 2008.

Administrateur et/ou dirigeant concerné : AKFED & Monsieur Mahamadou SYLLA

Nature et objet : Achat d'une Découpeuse rebobineuse pour un

montant total de FCFA 4,0 millions.

3. Cession d'équipement entre la société FILTISAC et la société IPS-WA à la date du 29 février 2008.

Administrateur concerné : AKFED et Monsieur Christian GODDE

Nature et objet : Cession d'un véhicule de marque TOYOTA AVENSIS 9206 EQ 01 pour un montant total de FCFA 14,3 millions.

4. Assistance d'Emballage en matière de Recherche et Développement.

Administrateurs et/ou dirigeants concernés : Monsieur Mahamadou SYLLA & Monsieur Mahmoud RAJAN

Nature et objet : L'assistance d'Emballage en matière de recherche et développement. Le coût de l'assistance s'élève à FCFA 29,99 millions au titre de l'exercice écoulé.

### 2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

1. Convention de Compte Courant conclue avec la Société SISEP

Administrateur et/ou dirigeant commun : Monsieur Mahamadou SYLLA

Nature et modalités : La convention signée le 29 novembre 2006 porte sur une avance de fonds de FILTISAC à SISEP de FCFA 2 500 millions. Cette convention dont le solde au 31 décembre 2008 s'élève à FCFA 3 387 millions est rémunérée au taux d'escompte BCEAO majoré d'un point. Les produits d'intérêts comptabilisés au cours de l'exercice 2008 s'élèvent à FCFA 188 millions.

2. Avenant en date du 22 juin 2006 portant sur une avance en Compte Courant d'un montant de FCFA 750 millions, conclu avec la Société SISEP suite à la fusion-absorption de PACK HOLDING par FILTISAC





Administrateur et/ou dirigeant commun : AKFED

**Nature et modalités :** La convention porte sur une avance de FCFA 750 millions en vue de l'assistance financière de la société Sisepe pour une durée de trois ans. L'avance consentie dans le cadre de cette convention est rémunérée au taux d'intérêt annuel de 5%.

Les produits d'intérêts comptabilisés au cours de l'exercice 2008 s'élèvent à FCFA 38 millions. Au 31 décembre 2008, le solde du compte «avances de fonds en compte courant SISEP» incluant les intérêts s'élève à FCFA 838,50 millions.

3. Avenant en date du 22 juin 2006 portant sur une avance en Compte Courant d'un montant de FCFA 629 millions, conclu avec la Société AZITO ENERGIE HOLDING suite à la fusion-absorption de PACK HOLDING par FILTISAC.

Administrateur et/ou dirigeant commun : AKFED & IPS (WA)

**Nature et modalités :** L'avenant porte sur une avance d'un montant de FCFA 629 millions dont l'encours de FCFA 155 millions est entièrement remboursé au 31 décembre 2008.

L'avance consentie au titre de cette convention est rémunérée au taux d'escompte BCEAO majoré d'un point.

Les produits d'intérêts comptabilisés au cours de l'exercice 2008 s'élèvent à FCFA 10 millions.

4. Avenant en date du 22 juin 2006 relatif à la centralisation de trésorerie, conclu avec la Société GROUPE FIBAKO IVOIREMBAL (GFI) suite à la fusion-absorption de PACK HOLDING par FILTISAC

Administrateur et/ou dirigeant commun : Monsieur Mahamadou SYLLA

**Nature et modalités :** La convention porte sur des avances de trésorerie réciproques que les signataires s'engagent à se consentir mutuellement selon les ressources disponibles de chacune d'entre elles pour une durée indéterminée.

L'avance consentie au titre de cette convention est rémunérée au taux de la BCEAO majoré d'un point.

Les produits d'intérêts comptabilisés au cours de l'exercice 2008 s'élèvent à FCFA 5,3 millions.

Au 31 décembre 2008, le compte «avances de fonds en compte courant Groupe FIBAKO IVOIREMBAL» présente un solde nul.

5. Convention d'assistance signée avec la Société Industrial Promotion Services West Africa S.A. (IPS WA),

Administrateur et/ou dirigeant commun : AKFED et Monsieur Christian GODDE

**Nature et modalités :** La convention porte sur une assistance accordée par la société IPS WA au titre des prestations de routine et spécifiques couvrant les domaines ci-après :

- la supervision de la gestion de la société;
- l'organisation et réalisation de l'audit interne;
- la réalisation des études et mise en place de projets spéciaux.
- l'assistance juridique etc...

Cette assistance technique est rémunérée au taux de 2% du chiffre d'affaires annuel hors taxes réalisé par FILTISAC.

Les frais d'assistance comptabilisés par la société au cours de l'exercice 2008 s'élèvent à FCFA 414,5 millions.

6. Convention d'assistance signée avec la Société INDUSTRIAL PROMOTION SERVICES - SUISSE (IPS SA)

Administrateur et/ou dirigeant commun : AKFED

**Nature et modalités :** La convention porte sur une assistance accordée par la société IPS SA (Suisse) dans les domaines touchant notamment à la stratégie globale et l'assistance financière.

L'assistance est rémunérée au taux de 0,6% du chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Les frais d'assistance comptabilisés par la société au cours de l'exercice 2008 s'élèvent à FCFA 124,3 millions.

**3. Rémunération des administrateurs au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008**

Néant

Abidjan, le 08 juin 2009

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE

ERNST & YOUNG

*N. Wabi*

*Caroline Zamojciowna Orio*

Marc Wabi  
Expert Comptable Diplômé

Caroline Zamojciowna Orio  
Expert Comptable Diplômé









## Comparaison des Comptes de Résultats Sociaux

(en milliers de FCFA)

|                                                 | 2008               | 2007              |
|-------------------------------------------------|--------------------|-------------------|
| <b>RECETTES</b>                                 |                    |                   |
| Marchandises                                    | 359 076            | 20 897            |
| Production                                      | 21 647 591         | 20 756 495        |
| Prestations de services                         | 127                | -                 |
| Production immobilisée et transferts de charges | 341 633            | 358 211           |
| Produits accessoires                            | 4 925              | 14 774            |
| Subventions                                     | -                  | -                 |
| Autres produits                                 | 2 707 740          | 3 569 366         |
| Reprise provisions et amortissements            | 1 317 703          | 1 791 772         |
|                                                 | <b>26 378 794</b>  | <b>26 511 515</b> |
| <b>DEPENSES</b>                                 |                    |                   |
| Achats et frais sur achats consommés            | 8 699 790          | 7 002 977         |
| Fournitures extérieures                         | 2 581 081          | 2 326 781         |
| Transports                                      | 1 783 388          | 2 030 402         |
| Services extérieurs                             | 3 449 482          | 3 162 825         |
| Impôts et taxes                                 | 431 596            | 460 956           |
| Autres charges                                  | 3 054 426          | 2 537 388         |
| Charges de personnel                            | 5 089 491          | 5 054 665         |
| Dotation aux amortissements et provisions       | 2 687 936          | 3 178 171         |
|                                                 | <b>27 777 190</b>  | <b>25 754 165</b> |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>                  | <b>- 1 398 396</b> | <b>757 350</b>    |
| <b>RESULTAT FINANCIER</b>                       | <b>474 244</b>     | <b>101 423</b>    |
| Résultat H.A.O.                                 |                    |                   |
| Plus (Moins)-values de cession                  | 2 144 968          | 5 528             |
| Impôts sur les résultats                        | - 15 000           | - 15 000          |
| <b>RESULTAT NET A AFFECTER</b>                  | <b>1 205 816</b>   | <b>849 301</b>    |



## Comparaison des Bilans Sociaux

(en milliers de FCFA)

| ACTIF                                    | 2008                     | 2007                     |
|------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Charges immob et frais d'établissement   |                          |                          |
| Immobilisations incorporelles            | 117 507                  | 112 507                  |
| - moins amortissements                   | <u>113 735</u>           | <u>112 211</u>           |
|                                          | 3 772                    | 296                      |
| Immobilisations corporelles              | 27 587 800               | 26 090 607               |
| - moins amortissements                   | <u>19 497 396</u>        | <u>18 276 077</u>        |
|                                          | 8 090 404                | 7 814 530                |
| Autres immobilisations                   | 14 316 365               | 14 819 560               |
| Stocks                                   | 13 429 124               | 8 165 233                |
| Crédits clientèle                        | 12 309 884               | 9 905 199                |
| Valeurs réalisables à court terme        | 11 421 257               | 9 663 384                |
| Valeurs disponibles                      | <u>1 361 709</u>         | <u>441 029</u>           |
|                                          | <b><u>60 932 515</u></b> | <b><u>50 809 231</u></b> |
| PASSIF                                   | 2008                     | 2007                     |
| Capital                                  | 8 814 838                | 8 814 838                |
| Primes, réserves et report à nouveau     | 31 773 049               | 32 173 799               |
| Résultat de l'exercice                   | 1 205 816                | 849 301                  |
| Fonds exceptionnels                      |                          |                          |
| Provisions réglementées                  |                          |                          |
| Dettes financières à long et moyen terme | 1 998 145                | 2 837 806                |
| Crédits fournisseurs                     | 5 285 180                | 3 565 890                |
| Dettes à court terme                     | 1 105 487                | 1 067 597                |
| Crédits bancaires                        | <u>10 750 000</u>        | <u>1 500 000</u>         |
|                                          | <b><u>60 932 515</u></b> | <b><u>50 809 231</u></b> |





## Rapport Général des Commissaires aux Comptes Etats Financiers Annuels Consolidés Exercice clos le 31 décembre 2008

**E**n exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- Le contrôle des états financiers annuels consolidés du groupe FILTISAC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

### 1- Opinion sur les états financiers annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession définies par l'IFAC ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de

la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable.

### 2- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels consolidés des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Les Commissaires aux Comptes

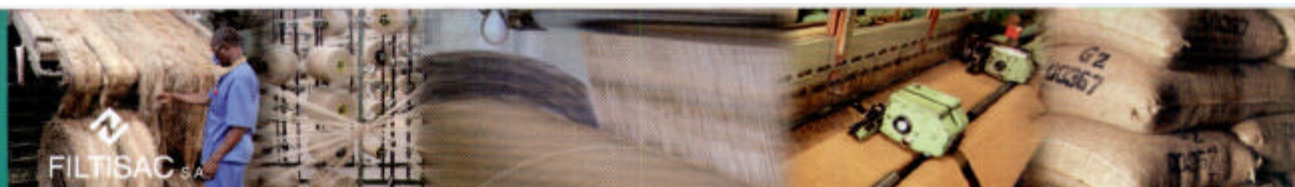
DELOITTE

ERNST & YOUNG

Marc Wabi  
Expert Comptable Diplômé

Caroline Zamojciowna Orio  
Expert Comptable Diplômé





## Comparaison des Comptes de Résultats Consolidés

(en milliers de FCFA)

|                                                | 2008               | 2007               |
|------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>RECETTES</b>                                |                    |                    |
| Ventes de marchandises                         | 12 833 703         | 10 994 748         |
| Ventes de produits fabriqués                   | 59 858 480         | 72 438 191         |
| Travaux, Services vendus                       | 663 221            | 577 070            |
| Production stockée (ou déstockage)             | - 1 214 785        | - 6 721 163        |
| Production immobilisée                         | 43 293             | 21 950             |
| Produits accessoires                           | 943 209            | 1 051 605          |
| Subventions                                    | 108 140            | -                  |
| Autres produits                                | 4 926 668          | 10 983 297         |
| Reprise provisions et amortissements           | 2 382 081          | 3 231 354          |
| Transferts de Charges                          | <u>398 731</u>     | <u>444 046</u>     |
|                                                | <b>80 942 741</b>  | <b>93 021 098</b>  |
| <b>DEPENSES</b>                                |                    |                    |
| Achats et frais sur achats consommés           | 38 418 382         | 37 389 016         |
| Fournitures extérieures                        | 7 154 248          | 8 411 780          |
| Transports                                     | 3 770 618          | 4 867 130          |
| Services extérieurs                            | 8 978 741          | 10 308 492         |
| Impôts et taxes                                | 2 088 796          | 2 311 707          |
| Autres charges                                 | 4 402 443          | 6 593 440          |
| Charges de personnel                           | 12 019 755         | 12 166 960         |
| Dotation aux amortissements et provisions      | <u>6 179 871</u>   | <u>7 490 980</u>   |
|                                                | <b>83 012 854</b>  | <b>89 539 505</b>  |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>                 | <b>- 2 070 113</b> | <b>3 481 593</b>   |
| <b>RESULTAT FINANCIER</b>                      | <b>- 68 058</b>    | <b>- 1 271 167</b> |
| Résultat H.A.O.                                | 2 171 556          | 932 026            |
| Résultat des Sociétés mis en équivalence       | -195 732           | 48 708             |
| Résultat des Sociétés consolidées minoritaires | 849 758            | - 1 670 893        |
| Impôts différés                                | - 1 675 849        | 5 750 124          |
| Impôts sur les résultats                       | - 135 824          | - 503 884          |
| <b>RESULTAT NET A AFFECTER</b>                 | <b>- 1 124 262</b> | <b>6 766 507</b>   |



## Comparaison des Bilans Consolidés

(en milliers de FCFA)

| ACTIF                                    | 2008               | 2007                |
|------------------------------------------|--------------------|---------------------|
| Charges immob et frais d'établissement   | -                  | -                   |
| Immobilisations incorporelles            | 1 002 738          | 976 357             |
| - moins amortissements                   | <u>932 199</u>     | <u>- 935 346</u>    |
|                                          | 70 539             | 41 011              |
| Immobilisations corporelles              | 94 710 072         | 90 371 903          |
| - moins amortissements                   | <u>68 707 107</u>  | <u>- 67 208 043</u> |
|                                          | 26 002 965         | 23 163 860          |
| Autres immobilisations                   | 4 805 229          | 6 896 982           |
| Stocks                                   | 29 838 508         | 27 431 943          |
| Crédits clientèle                        | 24 667 170         | 24 678 061          |
| Valeurs réalisables à court terme        | 13 570 130         | 11 792 046          |
| Valeurs disponibles                      | <u>3 422 743</u>   | <u>9 164 602</u>    |
|                                          | <b>102 377 284</b> | <b>103 168 505</b>  |
| PASSIF                                   | 2008               | 2007                |
| Capital                                  | 8 779 497          | 8 814 838           |
| Primes, réserves et report à nouveau     | 36 245 341         | 30 067 348          |
| Résultat de l'exercice                   | - 1 124 262        | 6 766 507           |
| Intérêts des Minoritaires                | 13 070 001         | 14 813 580          |
| Provisions réglementées                  | -                  | -                   |
| Dettes financières à long et moyen terme | 10 845 607         | 12 636 405          |
| Crédits fournisseurs                     | 13 734 290         | 11 076 824          |
| Dettes à court terme                     | 4 450 470          | 5 795 289           |
| Crédits bancaires                        | <u>16 376 340</u>  | <u>13 197 714</u>   |
|                                          | <b>102 377 284</b> | <b>103 168 505</b>  |





## Projet du Texte des Résolutions Soumises à l'Approbation de l'Assemblée Générale Mixte

### A TITRE ORDINAIRE

#### Première résolution : Approbation des Comptes et du Bilan, quitus.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice net de un milliard deux cent cinq millions huit cent seize mille deux cent vingt six (1 205 816 226) FCFA.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence, aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

#### Deuxième résolution : Rapport spécial des Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale approuve dans les conditions de l'article 440 de l'Acte Uniforme portant droit des sociétés commerciales et du G.I.E, les conventions réglementées visées par les dispositions de l'article 438 de l'Acte Uniforme sur le droit des sociétés commerciales et mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

#### Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice 2008.

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008, qui se solde par un bénéfice net de un milliard deux cent cinq millions huit cent seize mille deux cent vingt six (1 205 816 226) FCFA.

|                                           | (FCFA)                |
|-------------------------------------------|-----------------------|
| Bénéfice net de l'exercice                | 1 205 816 226         |
| Dotation à la réserve légale              | 0                     |
| Dividendes bruts (1)                      | -1 250 051 064        |
| Report à nouveau sur exercices antérieurs | 15 773 317 970        |
| <b>REPORT À NOUVEAU</b>                   | <b>15 729 083 132</b> |

La répartition des fonds propres après affectation sera la suivante :

|                                         | (FCFA)                |
|-----------------------------------------|-----------------------|
| Capital                                 | 8 814 837 500         |
| Prime d'apport, d'émission, de fusion   | 13 174 706 182        |
| Réserve légale (20% maximum du Capital) | 1 762 967 500         |
| Réserve de réévaluation                 | 688 894 272           |
| Autres réserves                         | 373 163 362           |
| Report à nouveau                        | 15 729 083 132        |
| <b>FONDS PROPRES</b>                    | <b>40 543 651 948</b> |

(1) Les dividendes s'élèvent à un montant brut par action de 354,53 Francs CFA.





L'Assemblée Générale décide que le paiement des dividendes devra intervenir au plus tard le 16 juillet 2009.

**Quatrième résolution : Renouvellement des mandats d'administrateurs et nomination d'un nouvel administrateur.**

Après avoir constaté que les mandats des administrateurs viennent à expiration ce jour, l'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de deux (2) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, les mandats des administrateurs ainsi qu'il suit :

- M. Yves ROLAND
- M. Christian GODDE
- M. Mahmoud RAJAN
- Mme Aïssata DOUCOURE
- AKFED
- IPS (WA)
- AKA INVESTMENT TRUST

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur de la société, pour une durée de deux (02) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

- Monsieur Mahamadou SYLLA, né le 18 octobre 1958 à Bamako (Mali), de nationalité ivoirienne, domicilié au km 8, route d'Abobo Gare, 01 BP 3962 Abidjan 01.

Le Conseil d'Administration sera désormais composé comme suit :

| ADMINISTRATEURS |                      | REPRESENTANTS   |
|-----------------|----------------------|-----------------|
| 1               | M. Yves ROLAND       | M. Lutaf KASSAM |
| 2               | M. Christian GODDE   |                 |
| 3               | Mme DOUCOURE Aïssata |                 |
| 4               | AKFED                |                 |
| 5               | IPS (WA)             | M. Aziz KASSAM  |
| 6               | AKA INVESTMENT TRUST |                 |
| 7               | M. Mahmoud RAJAN     |                 |
| 8               | M. Mahamadou SYLLA   |                 |



## Projet du Texte des Résolutions Soumises à l'Approbation de l'Assemblée Générale Mixte

### Cinquième résolution : Indemnité de fonction.

L'Assemblée Générale des actionnaires fixe à dix millions (10 000 000) francs CFA, le montant global de l'indemnité de fonction à allouer au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2008. Elle confie au Conseil, le soin d'en faire la répartition entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

### A TITRE EXTRAORDINAIRE

#### Sixième résolution : Approbation de la fusion absorption de la société SISEP par la société FILTISAC S.A. ; approbation des apports et de leur évaluation.

L'Assemblée Générale Extraordinaire,

- Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et pris connaissance du rapport du Commissaire aux Apports, désigné par Monsieur le Président du Tribunal d'Abidjan ;

- Après avoir pris connaissance du projet de traité de fusion et de ses annexes, signés le 28 avril 2009 avec la société SISEP, société anonyme de droit ivoirien avec Conseil d'Administration, et Président-Directeur Général, au capital de 1 773 525 000 FCFA, dont le siège social est sis à Abidjan Km 8, route d'Adzopé, 01 BP 1610 Abidjan 01 (RCI), immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan, sous le numéro CI-ABJ-1972-B-10085, aux termes duquel ladite société SISEP fait apport à titre de fusion à la société FILTISAC S.A., de la totalité de son patrimoine, actif et passif :

- La rémunération de la fusion a été déterminée sur la base d'une valorisation de l'activité de SISEP selon la méthode des Discounted Cash Flow-DCF.

- Le montant de l'actif apporté par SISEP dans le cadre de la fusion s'élève à 9 271 717 223 FCFA et le montant du passif pris en charge par FILTISAC S.A. est de 7 633 486 367 FCFA ;

- La valeur de l'actif net apporté par SISEP s'élève ainsi à un montant de 1 638 230 856 FCFA ;

- Approuve dans toutes ses dispositions ledit projet de fusion, les apports effectués par la société SISEP et leur évaluation, lesdits apports étant consentis moyennant l'engagement, par la société FILTISAC S.A., société absorbante, de prendre en charge le passif de la société absorbée et de satisfaire à tous ses engagements ;

- Et constate, la société FILTISAC S.A. détenant la totalité des actions de la société SISEP depuis le jour du dépôt au greffe du projet de traité de fusion et s'engageant à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, qu'il n'y a pas lieu d'augmenter le capital social de la société FILTISAC S.A., la société absorbée étant immédiatement dissoute, sans liquidation, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.



### Septième résolution : Constatation du mali de fusion.

L'Assemblée Générale approuvant l'évaluation des actifs et du passif apportés par la société absorbante, constate un mali de fusion d'un montant de 118 855 689 FCFA, qui sera inscrit au compte de résultat de la société absorbante, FILTISAC S.A.

### Huitième résolution : Constatation de la réalisation de la fusion et de la dissolution sans liquidation de la société SISEP.

L'Assemblée Générale, constatant, comme conséquence de la résolution qui précède, que la fusion par absorption de la société SISEP par la société FILTISAC S.A. est devenue définitive, et que la condition suspensive de réalisation de la fusion est levée, décide de la dissolution sans liquidation de la société absorbée, SISEP.

### Neuvième résolution : délégation de pouvoirs au Directeur Général pour la réalisation définitive des opérations de fusion.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Monsieur Désiré GABALA en qualité de Directeur Général, à l'effet de procéder à toutes démarches et formalités nécessaires à la réalisation définitive de la fusion et notamment :

- Signer la version définitive du traité de fusion, établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui pourraient être nécessaires, accomplir toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la société SISEP à la société FILTISAC S.A. ;
- Réitérer, si besoin est, et sous toutes formes, les apports effectués à la société absorbante, établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui pourraient être nécessaires, accomplir toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la société SISEP à la société FILTISAC S.A. ;
- Remplir toutes les formalités, faire toutes déclarations auprès des administrations concernées, ainsi que toutes significations et notifications à quiconque et en particulier, requérir la radiation de la société SISEP au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan et auprès de l'Administration fiscale du ressort de ladite société ; en cas de difficultés, engager ou suivre toutes instances ;
- Signer la déclaration de régularité et de conformité prévue par l'article 198 de l'Acte Uniforme Ohada relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
- Aux effets ci-dessus, signer toutes pièces, tous actes et documents, et élire domicile, substituer et déléguer dans la limite des présents pouvoirs, et faire tout ce qui sera nécessaire.

### Dixième Résolution : Pouvoirs en vue des formalités.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.





McCANN